

programmes particuliers s'agit-il, quel était l'emplacement de chacun des projets et, quelle somme a-t-on accordée à chacun?

4. a) A combien se sont élevés les prêts que le Canada a consentis au Pakistan en 1970, b) de quels programmes particuliers s'agit-il, quel était l'emplacement de chacun des projets et, quelle somme a-t-on accordée à chacun?

5. Quelles sommes prévoit-on accorder à titre de prêts et de subventions au Pakistan en 1971, a) à quels programmes particuliers consacrera-t-on ces fonds, b) quel est l'emplacement de chacun des programmes et quelle somme consacrera-t-on à chacun?

6. A combien s'élèvent les fonds de secours prévus pour le Pakistan oriental? (Document parlementaire n° 283-2/1454A).

Par M. Pelletier, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément aux articles 22 et 23(1) de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, chapitre 42, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 283-1/102).

A 10 h. 11 du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre, jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 16 juin 1971.

L'Orateur,

LUCIEN LAMOUREUX.